



LE VISA VACANCES-TRAVAIL ("Working Holiday")

Nous attirons votre attention sur le fait que seules les personnes possédant un passeport d'un des pays avec lequel le gouvernement australien a signé un accord peuvent demander un visa 'Vacances-Travail'. Les pays sont: **France, Belgique, Italie, Estonie, Royaume Uni, Irlande, Canada, Allemagne*, Japon*, Corée du Sud*, Malte*, Pays Bas, Suède, Norvège, Danemark, Finlande, Chypre*, Taiwan* et Hong Kong*** * Les personnes de nationalité des pays marquées ci-dessus avec une étoile doivent faire la demande depuis leur pays de nationalité (même si la demande se fait sur internet) La loi australienne actuellement en vigueur, ne permet pas aux personnes ne possédant pas un passeport d'un des pays cités ci-dessus de demander un visa de 'Vacances-Travail'. **Il n'y a pas d'exception.**

Pour faire une demande de visa 'Vacances-Travail' :

ATTENTION : Vous devez obligatoirement obtenir votre visa électronique (e-visa) directement au site internet du gouvernement australien. Nous n'acceptons aucune demande de visa Vacances-Travail dans nos bureaux ni par courrier. Faites votre demande de visa 'Vacances-Travail' directement sur internet à http://www.immi.gov.au/e_visas/visit.htm

* Le Visa Vacances Travail est pour les 18-30 ans. C'est-à-dire que vous devez avoir plus de 18 ans et moins de 31 ans **au moment de la demande**. Vous devez être en dehors de l'Australie, avoir un passeport d'un des pays cités en haut, ne pas avoir d'enfants à charge et ne pas avoir déjà bénéficié d'un Visa Vacances Travail pour l'Australie.

* Vous devez pouvoir justifier d'au moins 3000 Euros sur un compte en banque (eg. extrait de compte, lettre de votre banque précisant votre situation financière ou celle de vos parents...).

* Cette preuve pourrait vous être demandée lorsque vous vous rendez en Australie (munissez vous en Australie d'un relevé de compte bancaire ou d'une lettre de la banque qui pourrait vous être demandé au moment où votre visa sera collé dans votre passeport en Australie - cette preuve ne vous sera pas demandée avant votre départ)

Pour faire une demande par internet il vous faudra :

- Une **adresse email** valable et un accès internet ;

- Un **passeport** qui sera valable pour toute la durée de votre séjour en Australie (il est très important de faire la demande avec un passeport qui sera valable jusqu'à la fin de votre séjour en Australie);

- Une **carte de crédit** valable (pour payer les frais de demande par internet) - vous pouvez régler les frais avec une carte bancaire international **Visa, Mastercard, American Express** ou **Diner's Club International**.

- **Examens médicaux** : d'une manière générale, un bilan médical n'est pas requis. Cependant, selon chaque demande, une radio des poumons vous sera peut-être demandée. Si il est nécessaire, il vous sera demandé après le **dépôt de votre demande** de télécharger et imprimer le formulaire **160EH** afin de faire une radio des poumons chez un medecin agréé. Le medecin agréé enverra les examens directement aux services d'immigration de l'Ambassade d'Australie à Paris.

* Vous serez averti par email directement par les services en Australie si votre demande est acceptée. Veuillez noter que le Visa 'Vacances-Travail' électronique n'apparaît pas dans votre passeport. Il sera vérifié électroniquement par votre compagnie aérienne avant l'embarquement et lors de votre arrivée en Australie.

* **Pour l'autorisation de travailler, une fois arrivé en Australie vous devez vous rendre dans le bureau d'immigration le plus proche** (ou directement au bureau à l'aéroport de Sydney) pour mettre l'étiquette du visa 'Vacances-Travail' dans votre passeport. La liste des bureaux d'immigration en Australie se trouvent au site internet du gouvernement australien

A tout moment vous pouvez vérifier l'état de votre demande faite par internet en entrant le numéro de transaction (Transaction Reference Number) composé de dix lettres et/ou chiffres qui vous est attribué lors de votre paiement sécurisé en ligne. lien :

<https://www.ecom.immi.gov.au/inquiry/query/query.do?action=eVisa>

IMPORTANT : pour toute question concernant une demande de Visa Vacances-Travail qui a été déposée par internet, vous devez envoyer un email en anglais à eVisa.WHM.Helpdesk@immi.gov.au mentionnant votre numéro de transaction. Notez que le bureau de Paris ne traite pas votre demande donc ne pourra pas vous renseigner sur l'état de votre demande. Toutes les demandes de Visa Vacances Travail sont traitées directement en Australie (en Tasmanie).

Si votre demande est approuvée automatiquement par le système informatique **vous serez averti par email si votre demande est acceptée dans un délai d'environ 48 heures**. Sinon il faut compter environ 4 semaines pour avoir une réponse sur votre demande. Sachez qu'il pourrait toujours y avoir des complications dans une demande, donc pour éviter tout retard de votre départ souhaité, nous vous conseillons de faire votre demande AU MOINS deux mois à l'avance et de ne pas confirmer votre billet d'avion avant d'avoir la confirmation de votre Visa Vacances-Travail par e-mail.

NOUVEAUTE 2005 : A partir du 1 novembre 2005 les personnes qui ont déjà bénéficié d'un premier Visa Vacances-Travail ET qui ont fait au moins trois mois de récoltes saisonniers dans certaines régions d'Australie pourront demander un **DEUXIEME Visa Vacances-Travail**. A partir du 1 novembre 2005 les personnes qui ont déjà bénéficié d'un premier Visa Vacances Travail ET qui ont fait au moins trois mois de récoltes saisonniers dans certaines régions d'Australie pourront demander un Deuxième Visa Vacances-Travail directement en Australie ou depuis l'étranger. En plus de continuer à remplir les conditions générales de Visa Vacances Travail les demandeurs d'un Deuxième Visa Vacances-Travail auront besoin de fournir la preuve de trois mois de récoltes saisonniers dans certaines régions d'Australie.